

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 26 NOVEMBRE 2025**

Le 26 novembre 2025, le conseil d'administration du CCAS de Thyez s'est réuni, en session ordinaire, en mairie (salle du conseil municipal), sous la présidence de Madame Mariane PERY, Vice-Présidente.

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 17 (1 remplacement en cours).

Date de convocation du conseil d'administration : 18 novembre 2025.

Étaient présents : Nathalie COUDURIER, Gina COCHET, Jean-Jacques GAYET, Fabrice GYSELINCK, Didier HUOT, Sylvie LAVANCHY, Joséphine MORI, Mariane PERY, Nadège RICCI (arrivée à 18h28), Maurice ROBERT, Corinne VALETTE, Éric WATTIER.

Étaient excusées : Laetitia BETEMPS, Kaouther HEMISSI (pouvoir donné à Mariane PERY), Delphine LIUZZO, Patricia PASQUIER (pouvoir donné à Corinne VALETTE).

Technicien présent : Arnaud BOURGEOIS.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2025.
3. Compte rendu des décisions prises en application des articles R.123-21 et R.123-22 du code de l'action sociale et des familles.
4. Admission de créances en non-valeur sur le budget du CCAS.
5. Décision modificative du budget - section de fonctionnement et d'investissement.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Eric WATTIER est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2025

Mme PERY demande aux membres s'ils ont pu prendre connaissance du procès-verbal du dernier conseil d'administration, du 9 septembre 2025, et s'ils souhaitent revenir sur certains points.

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025 est validé à l'unanimité (13 voix).

3. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES R.123-21 ET R.123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES.

Mme PERY présente les décisions prises, conformément à la délégation de pouvoir du conseil d'administration suite à la délibération du CA du CCAS n°06.20 du 21 septembre 2020 :

DEC2025_07 du 17 octobre 2025 : signature d'un marché de fournitures, pour la fabrication de 550 repas dans le cadre de l'opération 'colis des aînés 2025', avec la société Super U de Marignier, pour un montant de 16 500 € TTC.

DEC2025_08 du 21 octobre 2025 : attribution d'une aide exceptionnelle, par le CCAS à [REDACTED], pour un montant de 50 €.

Mme PERY présente le dossier (cette personne a été adressée au CCAS par une assistante sociale du PMS de Cluses), un bon alimentaire de 50 € lui a été attribué.

DÉLIBÉRATIONS

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2025

Rapporteur : Mme Mariane PERY, Vice-Présidente.

Il est rappelé que concernant les subventions aux associations et personnes privées, le CCAS dispose d'un budget de 6 000 € pour l'année 2025. Il n'y a aucune obligation de liquider l'intégralité de cette somme.

Il est rappelé les subventions qui ont été allouées en 2023 et 2024 :

Associations	Montant octroyé 2023	Montant octroyé 2024
Addiction France	500 €	0 €
AFTC Association de familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés	100 €	0 €
Alma74	200€	0€
Apreto	500 €	0 €
Arve Réfugiés	500 €	500 €
Comité Féminin du Dépistage du Cancer du sein des 2 Savoie (Octobre Rose)	585 €	680 €
Espace femmes	650 €	650 €
Etoile des Neiges (EHPAD Taninges)	150 €	100 €
La ligue contre le cancer	250 €	250 €
La vie en rose (EHPAD Marnaz)	300 €	350 €

Le Ptit Plus du Clos Casai (EHPAD Marignier)	250 €	350 €
Les amis de Béatrix de Faucigny (EHPAD Cluses)	150 €	100 €
Locomotive	200 €	0 €
Opération Nez-Rouge Haute-Savoie	200 €	250 €
Secours Populaire	3 000 €	0 €
Solidarité France Afrique	215 €	250 €
Accueil Familles détenus	0€	300€
Aller Plus Haut	0€	1 000€
France Adot74	0€	150€

Le CCAS ayant reçu des demandes de subventions, celles-ci sont présentées à l'aide du tableau ci-dessous. Pour rappel, seuls les dossiers complets ont été étudiés.

Le champ d'intervention de chaque association est détaillé dans l'annexe, transmise en parallèle de la note de synthèse (annexe 2).

M. Huot réitère sa position des années précédentes, il dit que les associations comme addictions vie libre et APRETO ne servent pas à grand-chose, le nombre de personnes sous addictions (drogue, notamment) est en constante hausse, ce qui appuie son argument.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (14 voix), décide :

➡ d'attribuer les subventions suivantes, sur le budget 2025 :

Associations	Montant octroyé 2024	Montant demandé pour 2025	Proposition du montant à octroyer pour 2025
ALMA 74 (allo maltraitance personnes âgées et adultes en situation de handicap)	0 €	300 €	300 €
Addictions vie libre	0 €	500 €	300 €
Comité féminin du dépistage du cancer du sein des 2 Savoie - Octobre rose	680 € (montant reversé suite aux manifestations organisées pour octobre rose 2024)	€	1 270 € (montant reversé suite aux manifestations organisées pour octobre rose 2025)
Etoile des neiges (EHPAD Taninges)	100 €	€	100 €
APRETO (association de soins, réduction des risques et prévention des addictions)	0 €	1 000 €	500 €
La vie en rose (EHPAD Marnaz)	350 €	350 €	350 €

Les amis de Béatrix de Faucigny (EHPAD Cluses) / 4 Thylons	100 €	150 €	200 €
SEPAS IMPOSSIBLE (dossier incomplet)	0 €	0 €	0 €

Concernant le comité féminin du dépistage du cancer du sein des 2 Savoie - Octobre rose, une remise de chèque officielle aura lieu prochainement, le montant dévolu inclura les bénéfices des manifestations organisées par le CCAS (thé dansant et marche) ainsi que les bénéfices de la journée d'Halloween du 25 octobre dernier, événement organisé par Mmes Kaouther HEMISSI et Corinne VALETTE.

Questions diverses

Semaine bleue

Mme PERY fait le bilan sur la semaine bleue qui s'est déroulée du 6 au 12 octobre derniers : le thé dansant, organisé lundi 6 octobre, a rassemblé 132 personnes. Cet événement a été une vraie réussite, nécessitant peu de bénévoles, les participants ont manifesté leur souhait d'avoir plus de thés dansants sur Thyez. Pour l'année prochaine, il faudra essayer d'avoir plus de gâteaux et de passer les horaires de 14h30 à 18h30. Le lendemain, les ateliers animés par l'UFOLEP se sont bien passés. Le repas intergénérationnel a réuni une bonne trentaine de participants le mercredi midi, moment très agréable, ayant bénéficié, en plus, d'une excellente météo. Le jeudi, l'atelier sur la prévention des arnaques, co-animé par la Banque de France et notre conseillère numérique, a réuni 10 personnes qui ont apprécié ces informations et beaucoup appris sur le sujet. En parallèle, 7 personnes de Thyez ont visité l'unité de traitement des déchets et de valorisation énergétiques de Marignier. Le lendemain, 8 participants ont été recensés pour l'atelier sophrologie, une seule session aurait suffi, vu le public présent. Enfin, la randonnée et l'initiation au pickelball du dimanche 12 octobre a réuni, sensiblement, le même nombre de marcheurs qu'en 2024 (52 participations payantes, cette année). Il faudra prévoir de racheter des tee-shirts de plusieurs tailles différentes et de réfléchir à un autre accessoire à vendre (écharpes, par exemple). Un rdv à 9h00 sur place, puis un départ à 9h30 semble être la bonne formule pour 2026.

Mme PERY remercie les membres du CCAS et tous les participants à la semaine bleue, qui ont collectivement permis de faire de cette manifestation une vraie réussite.

Colis des aînés 2025

Mme PERY informe que les colis, les jus de fruit et les bouteilles de vin ont été livrés dans le garage du logement situé à proximité du gymnase des Charmilles. Il ne manque plus que les cartes, qui ont été commandées et ne devraient plus tarder. La liste des bénéficiaires a été mise à jour. La distribution pourra commencer dans les prochains jours.

👉 Repas des aînés 2026.

Mme PERY informe que la tenue des élections législatives, après la démission de Mme PETEX, se dérouleront courant janvier 2026, à une date non-encore fixée par la préfecture, à ce jour. Le choix de ces dates (2 tours sont possibles) impactera celle du repas des aînés (initialement prévu dimanche 18 janvier). Pour rappel, le Forum des Lacs est le lieu officiel de tenue des élections sur Thyez. Les élus attendent, donc, le choix de la préfecture pour confirmer la date de tenue du repas des aînés 2026. Au vu de ces incertitudes, le choix du menu proposé se fera après échanges, par mail, entre les élus du CCAS (le traiteur attend de connaître cette date pour faire des propositions).

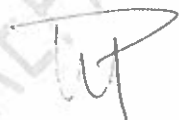
Séance levée à 19h10.

Le secrétaire de séance,



M. Eric WATTIER

La Vice-Présidente,



Mme Mariane PERY

DOCUMENT A USAGE PREPARATOIRE

